



[president-clubs-cd17] Stages journaliers vacances scolaires 2023 - 2024

1 message

Webmaster CD17 <webmaster@tiralarc17.fr>

mer. 20 sept. 2023 à 14:26

À : présidents clubs CD17 <president-clubs-cd17@tiralarc17.fr>

Mesdames et Messieurs les Présidents de club,

Pour cette saison 2024, le Comité départemental souhaite vous proposer un nouveau dispositif pour accompagner au mieux vos plus jeunes archers dans leur progression.

Il s'agit d'identifier dans votre club des jeunes ayant un potentiel, et le désir de progresser techniquement, en les faisant participer à des journées encadrées par l'agent de développement.

Et pour permettre un suivi tout au long de la saison sportive, nous vous proposons quatre journées d'encadrement pendant les vacances scolaires.

Ces journées s'adressent en priorité aux U11 3ème année et U13 (avec 2 années de tir) qui n'ont pas forcément commencé les compétitions officielles.

Il sera possible de participer à une ou plusieurs journées. Les jeunes s'inscrivant sur les 4 jours seront prioritaires.

Le coût pour ces 4 journées est de **100 €**. Si des places sont disponibles sur un des ces 4 jours, le coût pour une journée sera de **30 €**.

Le nombre minimum de jeunes par jour sera de 6 et au maximum de 8.

Les stages auront lieu de 9h à 16h00 et les dates sont les suivantes :

- **24 octobre 2023**
- **2 janvier 2024**
- **27 février 2024**
- **19 avril 2024**

Les lieux de stage seront choisis, si possible, en fonction de la provenance des jeunes.

Il appartient aux Présidents, avec le concours de ses entraîneurs, de définir les archers susceptibles de correspondre aux critères demandés.

L'inscription et le règlement se feront par le club.

Réponse impérative avant le **8 octobre 2023**.

Inscription et paiement sur le site du CD17.

Bien sportivement,

Le Comité Départemental 17 de Tir à l'Arc

